

# CONCEPT DE PROTECTION

V08 du 04.03.2021

## ENTRAÎNEMENTS CNCF CENTRE DES ARÊTES



Ci-après, les mesures pour une reprise des entraînements du CN La Chaux-de-Fonds dans le Centre Sportif des Arêtes sont expliquées du point de vue du CN La Chaux-de-Fonds, en accord avec le Service de la Consommation des Affaires Vétérinaires (SCAV) de Neuchâtel et la commune de La Chaux-de-Fonds.

Les motifs et les mesures se fondent sur les ordonnances et les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), sur les ordonnances du Conseil d'état du Canton de Neuchâtel et sur le concept de protection de Swiss Aquatics.

*Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine a été choisie dans ce document, toutes les informations concernant cependant les membres des deux sexes.*

## CLUB DE NATATION DE LA CHAUX-DE-FONDS

Croix-Fédérale 35  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds  
Tel. 078 674 95 57  
www.cncf.ch



## Table des matières

1/ Objectifs .....	3
2/ Présentation .....	3
3/ Mesures générales .....	3
4/ Règles de bases pour l'organisation de l'entraînement .....	4
5/ Responsabilités pour la mise en œuvre sur place .....	5
6/ Communication du concept de protection .....	5
7/ Annexe : Le concept schématisé .....	6

Annexe 1 : Utilisation et circulation autour du bassin

MEMBRE DE

**swiss aquatics**   
**swimming**

## CLUB DE NATATION DE LA CHAUX-DE-FONDS

Croix-Fédérale 35  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds  
Tel. 078 674 95 57  
www.cncf.ch



## Objectifs

Le présent concept de protection vise à permettre une reprise avec une adaptation des restrictions des entraînements du CN La Chaux-de-Fonds au centre sportif des Arêtes, et à protéger tant les nageurs que l'encadrement contre l'infection par le COVID-19. Le CN La Chaux-de-Fonds compte sur la grande solidarité habituelle et le comportement exemplaire de tous ses membres et de leur encadrement.

## Présentation

Les règles de distance et d'hygiène personnelles seront effectuées par le biais d'informations, de mesures organisationnelles et surtout de la propre initiative des personnes concernées (affichage, fléchage, délimitation, ...). Un plan d'occupation et de circulation est proposé et mis en place.

## Mesures générales

### Règles de base

Ce concept ne prend en considération que les espaces intérieurs du Centre sportif des Arêtes.

Avant les entraînements, une explication des règles de base d'hygiène et de distance aura lieu via l'envoi de ces mesures de protection à l'ensemble des membres du CNCF, ainsi qu'aux entraîneurs qui s'occupent de l'encadrement des divers groupes. **Seules les personnes qui ne présentent pas de symptômes peuvent prendre part aux entraînements.** Si des symptômes de COVID-19 sont détectés, la participation aux entraînements est interdite.

**La personne concernée doit immédiatement entrer en quarantaine et en informer le médecin personnel et l'entraîneur principal :** par mail [entraeneur@cncf.ch](mailto:entraeneur@cncf.ch) ou par téléphone au 079 914 09 29.

Les règles d'hygiène de base doivent toujours être respectées (distance, se laver les mains, etc...). **Le port du masque est obligatoire dès 12 ans**, y compris au bord du bassin et dans les vestiaires.

### Tracing

Le club tiendra à jour la liste des athlètes participants à chaque entraînements. Cette liste devra comprendre, le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et E-mail de chacun des nageurs présents et du coach présent sur le site durant les entraînements afin de permettre leur traçabilité.

### Utilisation du bassin

Pour permettre les entraînements, le CN La Chaux-de-Fonds se limitera à la fréquentation maximale suivante concernant l'utilisation de la surface du bassin de la piscine des Arêtes :

- **6 personnes maximum conseillée** par ligne d'eau;
- **Aucune personne née en 2000 ou avant** ne peut accéder aux entraînements;
- **Lignes organisées par groupe** et avec **répartition en quinconce** pour maintenir une distanciation pendant les temps de consignes et/ou de pauses.

### Accès à la piscine des Arêtes

Pour entrer dans la piscine des Arêtes, **le port du masque sera obligatoire (dès 12 ans)** pour toutes les personnes participant aux entraînements (coachs et athlètes). Celui-ci sera obligatoire pour tous les déplacements dans l'enceinte du centre sportif des Arêtes (entrée, vestiaires, bords de bassins, salle d'escrime).

Un poste de désinfectant sera mis à disposition à l'entrée de la piscine et de la salle d'escrime.

Les entraînements sont accessibles uniquement aux nageurs inscrits selon le planning mis en place par l'entraîneur principal. Le Centre Sportif des Arêtes sera donc exclusivement réservé aux nageurs qui s'entraînent et aux entraîneurs.

### Accès au Centre Sportif des Arêtes

Pour la circulation dans le centre sportif des Arêtes et dans l'enceinte de la piscine, y compris au bord du bassin, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans participant aux entraînements (nageurs, coachs).

Le sens de circulation dans le centre sportif des Arêtes est fixé ci-après (cf. annexes 1 : plan de circulation).

MEMBRE DE



## CLUB DE NATATION DE LA CHAUX-DE-FONDS

Croix-Fédérale 35  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds  
Tel. 078 674 95 57  
www.cncf.ch



### Règles de bases pour l'organisation de l'entraînement

**Pour l'entrée/ la sortie :** Les participants passeront par l'enceinte de la piscine en respectant la signalisation indiquée au sol pour se rendre directement :

- pour les nageurs qui débutent l'entraînement dans l'eau : vers le local du CNCF, sans passer par les vestiaires. Ils se changeront directement au bassin (déjà en tenue en arrivant).
- pour les nageurs qui débutent par l'entraînement à sec : vers la salle d'escrime, sans passer par les vestiaires, ils sont déjà en tenue en arrivant.

A la piscine, lorsque l'entraînement d'un groupe sera terminé, les participants seront invités à remettre le masque puis suivre un parcours délimité vers les vestiaires, sans arrêt (douche non autorisée), pour se changer directement. Ils devront ensuite quitter l'enceinte de la piscine aussitôt soit vers la salle d'escrime, soit vers la sortie, selon l'horaire qui sera indiqué et transmis aux nageurs concernés.

**Pour l'arrivée,** les nageurs devront suivre le protocole suivant :

- Accès dans l'enceinte du centre des Arêtes puis suivre les signalisations soit vers la piscine, soit vers la salle d'escrime;
- Les différents groupes d'entraînement doivent **arriver par rotation**, les uns après les autres;
- Les nageurs doivent se désinfecter les mains à l'entrée de la piscine / de la salle d'escrime;
- **A la piscine** : les nageurs entrent par le local CNCF, enlèvent leurs vêtements, leur masque et les déposent dans leur sac de sport à l'emplacement prévu à cet effet. Chaque athlète dispose de son propre matériel d'entraînement et l'utilise exclusivement. Ils se dirigent ensuite vers leur couloir d'attribution pour débuter leur entraînement.
- **A la salle d'escrime** : les nageurs entrent dans la salle en suivant la signalisation, déposent leurs affaires à l'emplacement prévu à cet effet. Ils se dirigent ensuite vers leur zone de travail en maintenant le port du masque et la distance de sécurité avec les autres participants.
- Aucun public et/ou parents n'est accepté dans l'enceinte du Centre sportif des Arêtes ;

**Pendant l'entraînement,** les nageurs devront suivre le protocole suivant :

- Un **maximum de 6 nageurs** est conseillée par couloir disponible et installé;
- Chaque groupe d'entraînement est regroupé selon les plans d'occupations prévus à cet effet (cf. Annexes 1);
- Aucun contact physique entre l'entraîneur et le nageur pendant les corrections techniques, seulement une communication verbale, en gardant la distance requise ;
- Une gourde à usage strictement personnel est autorisé durant la séance ;

**Après l'entraînement,** les nageurs devront suivre le protocole suivant :

- Les nageurs peuvent se doucher après l'entraînement, utiliser les vestiaires tout en respectant les mesures de distanciation, le **port du masque restant obligatoire pour les 12 ans et plus**;
- Les nageurs doivent dans la mesure du possible aller aux toilettes à la maison ;
- La durée du séjour dans les locaux des installations sportives avant et après l'entraînement doit être aussi courte que possible ;

Afin de s'assurer qu'aucune entrée étrangère ne s'effectue, la porte d'entrée du Centre Sportif des Arêtes sera verrouillée pendant les périodes d'entraînements.

Il sera de la responsabilité de chaque entraîneur de s'assurer :

- Que l'accès au Centre Sportif soit ouvert et/ou verrouillé selon le planning du CNCF;
- Du respect des mesures de protection en vigueur en terme sanitaire (désinfection des mains, distanciation sociale, port du masque, ...).

## CLUB DE NATATION DE LA CHAUX-DE-FONDS

Croix-Fédérale 35  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds  
Tel. 078 674 95 57  
www.cncf.ch



### Entretien

La désinfection des surfaces utilisées (poignées de porte, mains courantes, etc.) et la désinfection des surfaces des sols sera effectuée autant que possible.

### Fréquentation du bassin

Le CN La Chaux-de-Fonds n'a plus de limitation de fréquentation pour les 20 ans et moins concernant l'espace requis et selon la recommandation en vigueur (Concept de protection Swiss Aquatics, version du 01.03.2021). Cependant, dans la mesure du possible, et afin de maintenir la lutte contre la pandémie, le CN La Chaux-de-Fonds se limitera dans la mesure du possible à une fréquentation maximale de 6 nageurs/ ligne.

### Responsabilités pour la mise en œuvre sur place

Le CN La Chaux-de-Fonds s'engage à veiller à ce que le concept de protection soit mis en œuvre et respecté au cours des entraînements. Les entraîneurs participants seront chargés de contrôler les présences, de respecter et faire respecter le port du masque (dès 12 ans), les distances et les règles d'hygiène dans le Centre Sportif des Arêtes.

Le CN La Chaux-de-Fonds est chargé de fournir les données contenant les adresses des participants sur demandes des autorités compétentes.

Chaque participant est responsable du respect de la distance et des règles d'hygiène à l'arrivée et au départ ainsi que dans la vie quotidienne en dehors des entraînements du CNCF.

Les entraîneurs, les nageurs et le Comité s'engagent à mettre en œuvre et à respecter le concept de protection et à se soutenir mutuellement.

### Communication du concept de protection

Le concept de protection est proposé et validé par le comité du CN La Chaux-de-Fonds.

Il est proposé pour validation et mise en action au SCAV de Neuchâtel.

Il est proposé pour validation et mise en action au service des Sports de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Il est envoyé à tous les membres participants aux entraînements.

En outre, les documents d'informations seront publiés sur la page web du CN La Chaux-de-Fonds.

Le concept de protection sera continuellement adapté aux ordonnances COVID-19 mises à jour et aux directives correspondantes du Conseil Fédéral et/ou du Conseil d'État du Canton de Neuchâtel ; toute modification éventuelle sera immédiatement communiquée.

La Chaux-de-Fonds, le 04.03.2021

Séverine Charmillot, Présidente du CN La Chaux-de-Fonds

Signature :

Alexis Manaigo, Directeur technique du CN La Chaux-de-Fonds

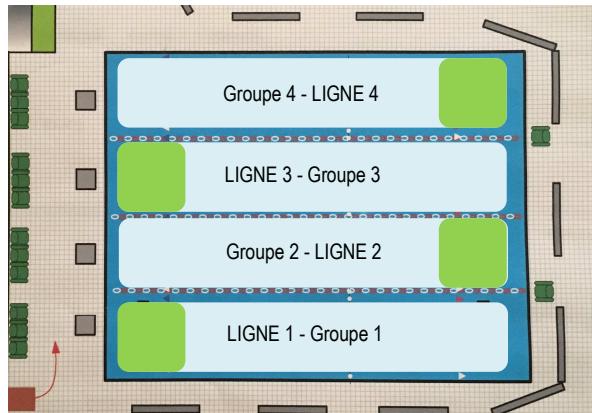
Signature :

MEMBRE DE

**swiss aquatics**   
**swimming**

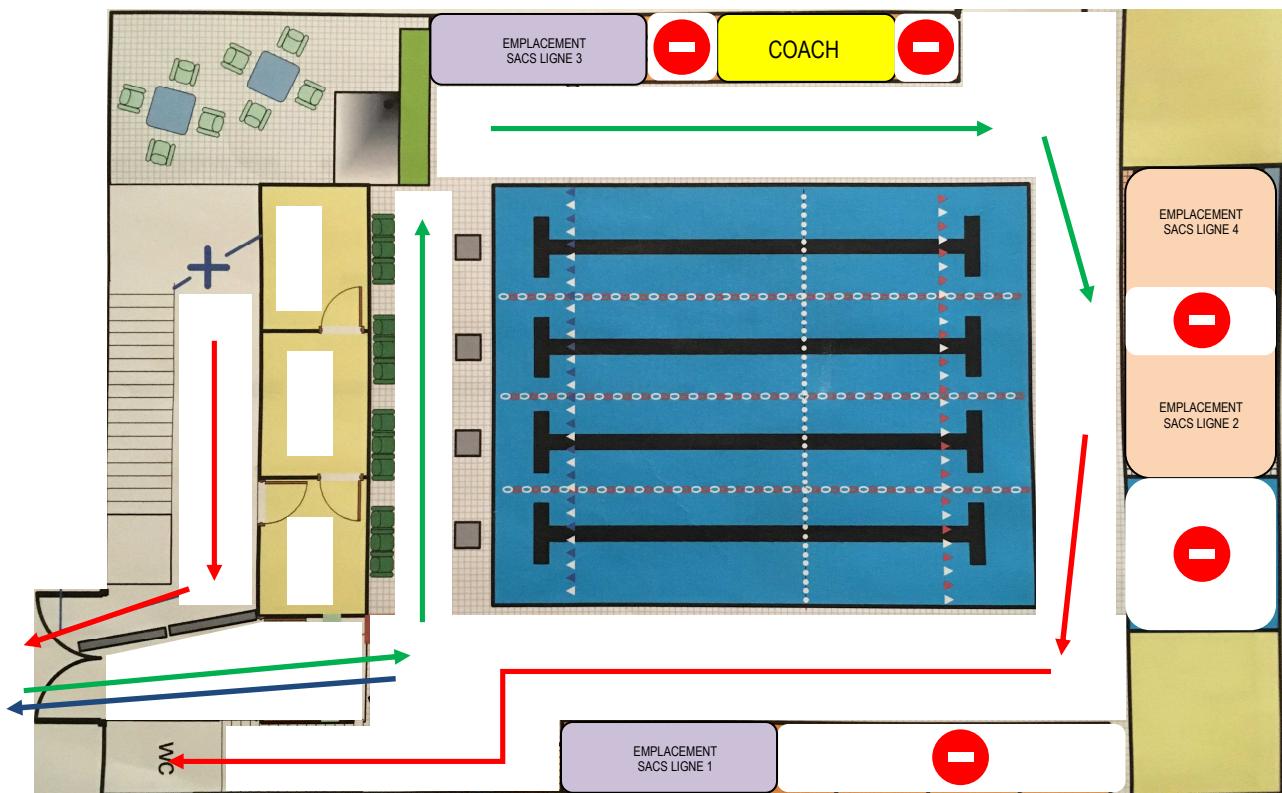
## Annexe 1 : Le concept schématisé pour l'utilisation et la circulation autour du bassin

### PLAN 1 : Organisation des entraînements



Zone d'entrée dans l'eau pour chaque groupe + temps de pause et/ou consignes

### PLAN 2 : Plan de circulation à la piscine pendant les entraînements.



- En vert, l'accès des nageurs et des entraîneurs au bassin ;
- En rouge, le chemin de sortie de la piscine pour les nageurs ;
- En bleu, le chemin de sortie de la piscine pour les entraîneurs ;